

Un accès équitable aux installations sportives

Source

Hillsdon M et coll. (2007) **Equitable access to exercise facilities.** *Am J Prev Med* 32(6):506-8.

Le lien entre l'accessibilité aux installations sportives et le niveau d'activité physique d'une population est documenté dans la littérature. Cependant, il n'existe pas de consensus quant à l'effet du statut socioéconomique sur cette accessibilité.

Le but de cette étude était d'analyser la relation entre le niveau de pauvreté d'un milieu et la densité des installations sportives en Angleterre.

Les auteurs ont utilisé le recensement de 2001 pour connaître la densité de la population ainsi que l'*Index of Multiple Deprivation* pour calculer l'indice de pauvreté basé sur les facteurs suivants : salaire moyen, taux de chômage, santé, scolarité, logement, environnement et taux de criminalité. Les *Super Output Areas* (SOA) (une division géographique du territoire) leur ont permis de calculer le nombre d'installations sportives intérieures par 1000 habitants.

Les résultats indiquent une relation significative et inverse entre le niveau de pauvreté d'une SOA et le nombre d'installations sportives, tous types d'installations confondus. Ainsi, plus le milieu est défavorisé, moins il y a d'installations par 1000 habitants. Il semble cependant que les piscines privées soient réparties plus également sur le territoire anglais que les autres types d'installations. Les auteurs mentionnent en outre que les personnes des milieux défavorisés ont également moins accès au transport (voiture ou autobus) pouvant les emmener aux installations les plus près de leur lieu de résidence.

Les interventions individuelles ne peuvent résoudre l'effet des inégalités socioéconomiques sur le niveau d'activité physique de la population. En fait, les opportunités de pratiquer des activités physiques devraient être les mêmes pour tous les citoyens, quel que soit leur statut socioéconomique. Par exemple, il devrait y avoir autant de parcs dans les quartiers défavorisés que dans les quartiers plus favorisés; cette parité devrait aussi inclure la qualité des installations et des équipements.



Il faut cependant tenir compte du fait que cette étude n'inclut pas les aménagements extérieurs ni le coût des services, facteurs qui peuvent grandement influencer sur le niveau d'activité physique d'une population.

Marie-Pierre Arsenault et Guy Thibault